

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'UNION DES CONSOMMATEURS**



**Référence :** Mémoire de l'Union des consommateurs, page 6, deuxième paragraphe.

«...La Régie est appelée à ordonner au Distributeur de réviser sa méthodologie d'estimation des potentiels d'efficacité énergétique et ses stratégies de conception, d'évaluation de la rentabilité et de mise en œuvre des programmes dans une optique libre de toute considération mercantile. »

**Demande 1 :**

**Le Distributeur doit-il comprendre que l'UC recommande de ne pas tenir compte des impacts économiques et financiers dans l'évaluation d'un plan global en efficacité énergétique ? Sinon, veuillez préciser votre affirmation.**

**Référence :** Mémoire de l'Union des consommateurs, page 6, troisième paragraphe.

« L'Union des consommateurs est très préoccupée par les conclusions que s'est formulées le Distributeur, notamment son interprétation fautive à l'effet que « les québécois accordent de plus en plus d'importance au confort, et en général davantage qu'à l'efficacité énergétique. »

**Demande 2 :**

**Veuillez produire les références contredisant l'interprétation du Distributeur (en réalité, celle de la firme qui a fait le sondage).**

**Référence :** Mémoire de l'Union des consommateurs, recommandations, page 9, quatrième paragraphe.

« Promouvoir la géothermie

Hydro-Québec devrait malgré tout suivre l'exemple de Manitoba Hydro qui promeut et finance l'installation de pompes à chaleur géothermique dans le marché résidentiel. »

**Demande 3 :**

**Veillez produire, références à l'appui, une démonstration de la rentabilité de cette mesure dans le marché résidentiel au Québec.**

**Référence :** Rapport d'expertise préparé par Jean-Pierre Finet, section 2.3, page 5, sixième paragraphe.

« À notre avis, la méthodologie préconisée pour évaluer le potentiel d'économie d'énergie comporte plusieurs limites sérieuses qui ont pour effet de minimiser le potentiel d'économie d'énergie réellement réalisable dans les marchés québécois et d'induire en erreur le Distributeur dans le planification stratégique de ses interventions commerciales. »

**Demande 4 :**

**Veillez identifier les "limites sérieuses" que l'expert de l'UC associe à la méthodologie utilisée par le Distributeur pour l'évaluation du potentiel d'économies d'énergie. Veillez produire les références appuyant cette affirmation.**

**Référence :** Rapport d'expertise préparé par Jean-Pierre Finet, section 2.4, page 9, premier paragraphe.

« Or, nous questionnons la validité de certaines hypothèses utilisées par le distributeur dans l'évaluation du potentiel d'économie d'énergie dans le marché résidentiel. ...»

**Demande 5 :**

**Veillez identifier toutes les hypothèses dont l'expert de l'UC questionne la validité et indiquer les hypothèses alternatives privilégiées. Veillez produire les références appuyant les hypothèses proposées.**

**Référence :** Rapport d'expertise préparé par Jean-Pierre Finet, section 2.4, page 9, dernier paragraphe.

« La référence utilisée par Technosim provient d'un document de l'APCHQ daté de septembre 1997 et intitulé "Profil et comportement des acheteurs d'une nouvelle propriété au Québec selon le marché visé, 1996-1997. Or, selon monsieur Steve Hopwood de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada et monsieur Robert Jutras du laboratoire Air-Ins à Varennes seulement 5% des fenêtres dans la nouvelle construction auraient un rendement énergétique supérieur. »

**Demande 6 :**

**Veillez produire les références documentées de l'Office de l'efficacité énergétique et du laboratoire Air-Ins, concernant le pourcentage de fenêtres à rendement énergétique supérieur dans la nouvelle construction.**

**Référence :** Rapport d'expertise préparé par Jean-Pierre Finet, section 3.3, page 16, troisième paragraphe.

**« 3.3.1 Programmes d'initiatives énergétiques**

Nous questionnons la pertinence d'octroyer une aide financière pour des nouvelles constructions atteignant 15% net d'économies d'énergie seulement comparativement au Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB) puisque le Programme d'encouragement des bâtiments commerciaux (PEBC) de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada exige plutôt un rendement d'un minimum de 25%. »

**Demande 7 :**

- a) **L'expert de l'UC convient-il que, dans la majorité des cas, le seuil de 25 % de performance énergétique exigé par le PEBC ne pourra être atteint ?**
- b) **Veillez indiquer ce que l'expert de l'UC propose pour favoriser l'implantation de mesures d'économie d'énergie dans la nouvelle construction pour tous les bâtiments où un effort sera fait pour**

**atteindre et dépasser la performance du CMNÉB, mais où le seuil exigé par le PEBC ne pourra être atteint.**

**Référence :** Rapport d'expertise préparé par Jean-Pierre Finet, section 3.3, page 16, quatrième paragraphe.

« Selon l'Office de l'efficacité énergétique, les résultats du PEBC à ce jour démontrent que la performance moyenne des participants est de 37,5% plus efficace que le CMNÉB, que 40% des projets ont été réalisés sans augmentation de coûts, et qu'en moyenne, les coûts en capital ont augmenté de 4,6%. »

**Demande 8 :**

- a) **Veillez déposer les études ou données qui ont servi à évaluer la performance moyenne des participants au PEBC.**
- b) **Veillez fournir le nombre de participants au PEBC au Québec depuis son implantation et ce, par année.**